



***Chambre  
Syndicale  
Typographique  
Niçoise***



**Déclaration de la CSTN-CGT au CSE  
du 12 janvier 2021**

**A l'aube d'ouvrir un Plan de Départ Volontaire acté devant le Tribunal de Commerce de Nice, concernant 80 salariés sur une période de deux ans ;**

**Nous alertons les représentants de Xavier Niel afin que les négociations se fassent de façon loyale et nous rappelons que la CSTN-CGT n'acceptera aucun licenciement contraint.**

**De nombreux salariés nous ont alertés suite à des pressions malhonnêtes de la part du groupe de Niel qui ont eu lieu, pour les inciter fortement à se porter volontaire pour être licenciés.**

**Nous serons très attentifs à ces agissements et défendrons toutes les catégories professionnelles.**

**La CSTN-CGT n'acceptera jamais qu'un salarié subisse de telles pressions.**

**Nous combattons avec toutes nos forces et notre énergie les comportements agressifs de la part du groupe de Xavier Niel.**

**Nous ne manquerons pas d'alerter la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, la Médecine du Travail, la Direction du Travail au travers de son inspecteur ainsi que toutes les instances de la CGT.**

**Le Bureau, le 12 janvier 2021**